Publié le 25/03/2025

ID: 074-217402056-20250319-DEL_21_2025-DE

République Française Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE ONNION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 MARS 2025 &

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents: 11 Absents excusés: 04

Pouvoirs : 04 (PASSY Dominique ayant donné procuration à JEANTET Anne et JACQUARD Thierry ayant donné procuration à GERVAIS André, OBERSON Jean-François ayant donné procuration à GERVAIS Jean-Claude et HAY

Matthieu ayant donné procuration à VELAT Jocelyne)

Votants: 15

Secrétaire de séance : Céline MAURE

	Présent Absent		Présent Abser	it	Présent	Absent
GERVAIS André	✓	GERVAIS Jean-Claude	✓	JACQUARD Thierry	,	~
VELAT Jocelyne	~	MAURE Sigrid	✓	CHARDON Brigitte	~	
PAPI Guillaume	~	OBERSON Jean- François	~	JEANTET Anne	~	
MAURE Nadine	~	MAURE Céline	~	HAY Matthieu		~
JADOT Jean-Noël	✓	PASSY Dominique	~	WAILL Benoist	~	

DELIBÉRATION N° 21_2025	ONF – PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNEE 2025
ADOPTÉE A l'UNANIMITE	

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programme de travaux à mener sur la forêt communale pour l'année 2025 avec l'Office national des forêts en charge de son entretien, à savoir :

Travaux de renouvellement forestier subventionnés – parcelle 30 – pour un montant de 6860.00 euros HT.

Travaux de renouvellement forestier subventionnés – parcelle 21- pour un montant de 8940.00 euros HT

Travaux de maintenance – parcelle 31 – pour un montant de 5190.00 euros HT.

Travaux sylvicoles – parcelle 15- pour un montant de 1700.00 euros HT.

Travaux d'infrastructure en entretien pour un montant de 543 320.00 euros HT.

Le Conseil Municipal, Le Maire entendu et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le programme de travaux à conclure avec l'ONF,
- INDIQUE que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2025 de la Commune,
- AUTORISE le Maire à signer les devis correspondants.

Ainsi fait et délibéré le 19 mars 2025 Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire, GERVAIS André

Céline MAURE,

La Secrétaire de Séance,